ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 78678

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des droits des femmes sur la lutte contre les violences sexistes dans les transports en commun. Selon le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), cent pour cent des utilisatrices des transports en commun auraient déjà été victimes d'une agression sexiste ou d'une agression sexuelle. En outre, dans la moitié des cas, les victimes sont mineures lorsqu'elles subissent leur première agression. Ces chiffres accablants, issus du tout premier rapport du HCEfh, rappellent la nécessité de mener une politique ambitieuse sur ce sujet qui touche les femmes dans leur vie quotidienne. Selon le rapport, le phénomène du harcèlement provoquerait « largement et régulièrement des états de peur, de stress, de colère ou d'impuissance, [ce qui] entretient un sentiment d'insécurité et peut avoir des conséquences en termes de comportements ou de santé ». Si la secrétaire d'État a salué dans un communiqué le « travail riche, complet, qui propose des pistes d'actions concrètes et utiles » du HCEfh et manifesté son intérêt pour plusieurs de ses propositions, elle n'a pas mentionné certaines autres initiatives apparaissant tout aussi importantes. Ainsi en est-il de la proposition d'améliorer l'offre de transport, en particulier le soir ou le matin, car plusieurs femmes travaillent en horaires décalés et peuvent se retrouver isolées à un arrêt ou dans une gare à attendre un long moment. Le HCEfh a également proposé la mise en place d'arrêts à la demande pour les bus la nuit, comme cela existe au Canada avec la formule baptisée « Entre deux arrêts ». Les femmes peuvent demander au chauffeur de les déposer entre deux arrêts pour se rapprocher de leur destination, ce qui leur évite de marcher trop longtemps dans la rue si elles ne se sentent pas en sécurité. Il souhaiterait connaître son avis sur ces propositions du HCEfh et savoir si elles pourront être intégrées dans le futur plan de prévention et de lutte contre ces violences sexistes.

Texte de la réponse

Une étude sur les violences faites aux femmes dans les transports réalisée par ministère des transports en 2012 a mis en évidence les comportements sexistes intimidants dont les femmes sont victimes au quotidien dans l'espace public. Le Gouvernement étant attentif à ce que les femmes puissent circuler et occuper librement l'espace public, il a été décidé, lors du conseil national de sécurité dans les transports en commun du 16 décembre 2014, de lancer un groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun en partenariat avec la RATP, la SNCF, l'union des transports publics et ferroviaires et le groupement des autorités responsables de transport. Ce groupe de travail a été chargé d'élaborer un plan de prévention et de lutte contre ces violences sexistes notamment à travers une sensibilisation du grand public. Parallèlement, le Gouvernement a saisi le 28 janvier 2015 le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pour qu'il puisse faire part également de ses recommandations en la matière et nourrir ainsi la réflexion du groupe de travail sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun. Les recommandations du haut conseil à l'égalité qui a rendu son avis le 16 avril 2015, ont été portées à la connaissance du groupe de travail précité. Ce dernier rendra ses conclusions lors du prochain conseil national de sécurité dans les transports en commun prévu en septembre.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE78678

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78678
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Droits des femmes
Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 avril 2015, page 3154
Réponse publiée au JO le : 21 juillet 2015, page 5599